



# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 15 JUILLET 2020

**EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2020-068 / 9-1**

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 18 Mai 2020, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT.

Les conseillers présents au nombre de 32 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents :** Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, H. BARADEL, A. BELLEVILLE, F. BEVILACQUA, J.L. BOISSARD, P. BONNARDON, F. BRABRI, M. CHASSON, P. CHUNG-PEREZ, G. DA COSTA, F. DUFFOUR, A. FAVIER, N. FAYOLLE, A. GAL, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, B. HUET, M. GUICHERD-DELANNAZ, N. JULLIARD, E. LIVERNAIS, M. MISTRE, L. MOGORE, A. MOREAU, A. MOTTE, J. POLAT, B. SARRAT, B. SEVEN, S. VALENTIN, J. VIAL, A. VIRIEUX, N. VUILLERMOZ-BIRON

**Représentés :** A. LE BOURDONNEC, C. MOLLIER-SABET, B. PARIS

Le secrétaire de séance désigné est Héloïse BARADEL.

**OBJET :** CONSEIL MUNICIPAL / REPRESENTATIONS : Organismes extérieurs - Désignation des représentants de la Ville de Voiron

Rapporteur : Julien POLAT

## EXPOSE :

Suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à l'élection des délégués de la commune au sein d'organismes extérieurs.

L'article L 2121 - 33 du CGCT dispose « Le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes ».

Article L 2121-21 (modalité de vote)

Il est voté au scrutin secret :

« ... Lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Dans ces derniers cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

« ... Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. »

## PROPOSITION :

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

*Voiron, ville porte de Chartreuse*

Vu l'avis la commission finances, administration générale, commerces et sécurité du 6 juillet 2020 ;

- de procéder à l'élection des délégués avec un vote pour chacun d'eux pour les organismes du tableau ci-dessous ;
- Il est procédé à l'élection des candidats qui a donné les résultats suivant

Organisme	Composition 2020-2026	Projections 2020-2026	Vote
<b>Établissements Publics, Sociétés Publiques Locales (SPL) et Sociétés d'Économie Mixte (SEM)</b>			
GIE Groupe 38 SPL Isère Aménagement	1 représentant à l'Assemblée Spéciale des actionnaires	A. MOREAU	28 POUR - 7 ABSTENTIONS (A. FAVIER, A. BELLEVILLE, B. HUET, M. MISTRE, J. VIAL, J-L BOISSARD, A. VIRIEUX)
	1 représentant à l'Assemblée Générale	J. POLAT P. BONNARDON	28 POUR - 7 CONTRE (A. FAVIER, A. BELLEVILLE, B. HUET, M. MISTRE, J. VIAL, J-L BOISSARD, A. VIRIEUX)
Territoires 38 (Groupe ELEGIA)	1 représentant à l'Assemblée Générale des actionnaires	J. POLAT	28 POUR - 4 CONTRE (A. FAVIER, A. BELLEVILLE, B. HUET, M. MISTRE) - 3 ABSTENTIONS (J. VIAL, J-L BOISSARD, A. VIRIEUX)
Territoire d'Énergie (TE38) (ex SEDI)	1 titulaire 1 suppléant	B. SARRAT N. VUILLERMOZ- BIRON	28 POUR - 4 CONTRE (A. FAVIER, A. BELLEVILLE, B. HUET, M. MISTRE) - 3 ABSTENTIONS (J. VIAL, J-L BOISSARD, A. VIRIEUX)
Comité Syndical du Parc Naturel Régional de Chartreuse	1 titulaire 1 suppléant	P. BONNARDON S. VALENTIN	28 POUR - 4 CONTRE (A. FAVIER, A. BELLEVILLE, B. HUET, M. MISTRE) - 3 ABSTENTIONS (J. VIAL, J-L BOISSARD, A. VIRIEUX)
<b>Conseil d'Administration dans les établissements scolaires</b>			
CA Lycée Edouard Herriot	2 titulaires 2 suppléants	H. BARADEL - J. POLAT A. GAL - B. SEVEN	28 POUR - 4 CONTRE (A. FAVIER, A. BELLEVILLE, B. HUET, M. MISTRE) - 3 ABSTENTIONS (J. VIAL, J-L BOISSARD, A. VIRIEUX)
CA Lycée Ferdinand Buisson	1 titulaire 1 suppléant	H. BARADEL F. DUFFOUR	28 POUR - 4 CONTRE (A. FAVIER, A. BELLEVILLE, B. HUET, M. MISTRE) - 3 ABSTENTIONS (J. VIAL, J-L BOISSARD, A. VIRIEUX)
CA Lycée la Martellière	1 titulaire 1 suppléant	H. BARADEL A. GAL	28 POUR - 4 CONTRE (A. FAVIER, A. BELLEVILLE, B. HUET, M. MISTRE) - 3 ABSTENTIONS (J. VIAL, J-L BOISSARD, A. VIRIEUX)
AG Lycée Notre Dame des Victoires	1 titulaire 1 suppléant	H. BARADEL E. LIVERNAIS	28 POUR - 4 CONTRE (A. FAVIER, A. BELLEVILLE, B. HUET, M. MISTRE) - 3 ABSTENTIONS (J. VIAL, J-L BOISSARD, A. VIRIEUX)

Centre Régional d'Etudes, d'Enseignement, de Formation et d'Insertion (CREEFI) Conseil d'Etablissement du LEP des Gorges	1 titulaire	H. BARADEL	28 POUR - 7 ABSTENTIONS (A. FAVIER, A. BELLEVILLE, B. HUET, M. MISTRE, J. VIAL, J-L BOISSARD, A. VIRIEUX)
CA Collège la Garenne	1 titulaire 1 suppléant	H. BARADEL N. VUILLERMOZ-BIRON	28 POUR - 4 CONTRE (A. FAVIER, A. BELLEVILLE, B. HUET, M. MISTRE) - 3 ABSTENTIONS (J. VIAL, J-L BOISSARD, A. VIRIEUX)
<b>Conseils et Commissions réglementés</b>			
Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)	Membre de droit : Maire 2 membres	J. POLAT N. JULLIARD - A. MOTTE	28 POUR - 4 CONTRE (A. FAVIER, A. BELLEVILLE, B. HUET, M. MISTRE) - 3 ABSTENTIONS (J. VIAL, J-L BOISSARD, A. VIRIEUX)
Conseil Départemental de Prévention de la Délinquance (CDPD)	1 titulaire	N. JULLIARD	28 POUR - 7 ABSTENTIONS (A. FAVIER, A. BELLEVILLE, B. HUET, M. MISTRE, J. VIAL, J-L BOISSARD, A. VIRIEUX)
Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI)	1 titulaire 1 suppléant	J. POLAT Y. ALLARDIN	28 POUR - 7 CONTRE (A. FAVIER, A. BELLEVILLE, B. HUET, M. MISTRE, J. VIAL, J-L BOISSARD, A. VIRIEUX)
<b>Associations et autres organismes</b>			
Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG)	1 titulaire	A. MOREAU	28 POUR - 7 ABSTENTIONS (A. FAVIER, A. BELLEVILLE, B. HUET, M. MISTRE, J. VIAL, J-L BOISSARD, A. VIRIEUX)

AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations  
 Acte certifié exécutoire depuis son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON

  
 Julien POLAT

